

Pas un seul argument avancé par l'opposition aujourd'hui à propos des services commerciaux ne tient debout. Je voterai certes contre l'amendement proposé.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur l'amendement proposé par le député, amendement qui vise à modifier l'article 4 du projet de loi C-75, Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Monsieur le Président, évidemment, dans Ottawa—Vanier, les gens pourraient se demander ce que leur député peut bien vouloir apporter comme argument et pourquoi il s'intéresse à cette question.

[Traduction]

**M. Angus:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) qui invoque le Règlement.

**M. Angus:** Mon rappel au Règlement est tout simple; je me demande si le député ne permettrait pas à mon collègue de prendre la parole dès maintenant car il doit assister à une autre réunion.

**M. le vice-président:** Je donne la parole au député de Gander—Twillingate (M. Baker) au sujet du même rappel au Règlement.

**M. Baker:** Un libéral est intervenu, suivi d'un conservateur; je croyais que ce serait maintenant au tour d'un néo-démocrate.

**M. le vice-président:** Le député de Gander—Twillingate a raison. C'est moi qui ai fait erreur. J'aurais dû accorder la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Au lieu de cela, j'ai donné la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). C'est maintenant à ce dernier de décider.

**M. Gauthier:** Dans un esprit de coopération avec mon collègue de Winnipeg-Nord, et reconnaissant également que vous réserverez mon tour d'intervention dans le débat plus tard, je cède la parole au député de Winnipeg-Nord.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je commencerai par dire que c'est avec stupeur et consternation que j'ai écouté l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson). S'il est des gens, en raison de leur isolement géographique, qui sont frappés de la pire façon possible par ce principe du paiement par l'usager, ce sont bien ceux qui vivent dans des régions éloignées comme les Territoires du Nord-Ouest. Qu'il s'agisse des coûts de transport ou de n'importe quoi d'autre, ces gens-là paient beaucoup plus cher que n'importe qui. Et quand on pense qu'ils devront payer en plus pour les services qu'ils obtiennent, comme l'implique le principe du paiement par l'usager, je ne puis comprendre comment un député qui représente une région comme celle-là puisse adopter l'attitude très étroite, genre «il n'y a que les affaires qui comptent», qu'il a prise. On dirait qu'il vit à l'époque d'il y a 50 ans. Si on appliquait le principe du paiement par l'usager à la personne qui tombe malade et doit consulter le médecin, ou à la personne qui doit se faire soigner à l'hôpital, ou à la personne qui doit compter sur ses propres moyens pour avoir un revenu après sa

### *Marine marchande du Canada—Loi*

retraite, toutes ces personnes se trouveraient dans une situation épouvantable.

Je veux dire quelques mots au sujet du projet de loi et du principe du paiement par l'usager pour le transport et la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent. Je veux attirer l'attention sur le fait que l'opposition à ce principe n'est pas uniquement le fait de notre parti. Je me permettrai de faire consigner au compte rendu l'opinion exprimée par le ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan. Comme le député de Western Arctic le sait sûrement, cette province a un gouvernement conservateur. Voici donc ce que disait ce ministre:

Toute hausse de coût pour les usagers de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs poussera les producteurs à chercher des services de transport meilleur marché. Cela pourrait avoir pour effet de détourner une partie du trafic vers le réseau américain des transports et donc de faire perdre des emplois aux Canadiens.

J'ai écrit récemment à l'honorable Don Mazankowski... et je lui ai fait savoir que la décision d'imposer des droits pour couvrir les frais de la garde côtière n'était pas judicieuse...

Il y a ensuite le Conseil consultatif régional de l'Ouest, du Conseil de développement de l'Alberta, une autre province conservatrice, qui dit ceci:

L'établissement de tout règlement qui créera des coûts supplémentaires pour le port et ses usagers ne doit pas militer contre l'utilisation des ports canadiens. Nous craignons vivement que l'article 4 du projet de loi qui porte sur le recouvrement des frais nuise à la position concurrentielle internationale du Canada, en chassant le commerce ailleurs.

Permettez-moi de citer le ministre de la Voirie et des Transports de ma propre province. Voici ce qu'il dit:

Si cet article demeure dans le projet de loi, il conduira à des efforts pour recouvrer la totalité des coûts, ce qui dépasse les moyens financiers limités des producteurs de céréales, d'autres expéditeurs et des consommateurs.

La fidélité au principe du «paiement par l'usager», sans égard à la capacité de payer des expéditeurs et des consommateurs, va inévitablement entraver les échanges commerciaux du pays.

Le Syndicat national des cultivateurs déclare ce qui suit:

Afin de diminuer le déficit fédéral, le gouvernement dit effectivement aux agriculteurs par le biais de ce projet de loi que l'intérêt national peut être mieux servi par une autre augmentation des frais agricoles au moment où les fermiers se trouvent dans une très mauvaise passe financière.

Nous considérons la voie maritime du Saint-Laurent comme un atout national qui devrait être préservé dans l'intérêt national. Il est économiquement absurde d'augmenter les tarifs, alors qu'il y a un déclin de la demande.

Il n'y a aucun doute que tout frais supplémentaire imposé en ce moment sur les transports sera désastreux pour un plus grand nombre de producteurs. Des producteurs seront ruinés.

● (1220)

Je représente une circonscription urbaine où il y a peu d'agriculteurs mais où, par contre, les travailleurs des chemins de fer sont nombreux. Les sociétés ferroviaires ont procédé à des mises à pied d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis les années 30. La raison principale de ces débauchages est la baisse spectaculaire du mouvement du grain.

Les producteurs de grain canadiens sont victimes de la concurrence déloyale des États-Unis et de la Communauté européenne, qui tous deux accordent d'énormes subventions à leurs producteurs. Comme il est plus difficile pour les agriculteurs de vendre leur grain dans ces circonstances, les expéditions de grain vont diminuer. A cause de cela, les cheminots de ma circonscription vont avoir du mal à conserver leur emploi au CN ou au CP, où il y a eu déjà trop de mises à pied.